



IT LIGENTSIA
 RCS Paris 838 984 342. TVA FR-45838984342.
 Capital 5000 euros
 22 rue du Département 75018 Paris
 Tél. +33 626 766 978 - itligentsia@gmail.com

Ligentsia
 consulting

A l'attention de notre aimable clientèle.

Le site <http://www.maserviettedesport.com> est édité, réalisé et exploité par IT Ligentsia.



Forme juridique : SASU. Enregistrée au RCS Paris 838 984 342. TVA FR-45838984342 Le siège social est situé au 22 rue du Département 75018 Paris
 Tel: +33 626 766 978
 Mail : contactez@monsieurmarquage.fr

Inscrire sur votre ordre de virement le numéro de commande que vous recevrez après la Validation de votre panier.

Relevé d'Identité Bancaire



CAISSE D'ÉPARGNE
 ILE-DE-FRANCE

Cadre réservé au destinataire du relevé

--

Identification du compte pour une utilisation nationale

17515	90000	08012559506	26
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib

Domiciliation

BIC

CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE	CEPAFRPP751
--------------------------------	-------------

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1751	5900	0008	0125	5950	626
------	------	------	------	------	------	-----

Agence

PARIS LA CHAPELLE

Intitulé du compte

IT LIGENTSIA

11 13 RUE DE LA CHAPELLE

22 RUE DU DEPARTEMENT

75018 PARIS

75018 PARIS

TEL : 01.71.39.13.26

Relevé d'Identité Bancaire

En seconde page, vos CGV/CGU : Total nombre de page 2



IT LIGENTZIA
RCS Paris 838 984 342. TVA FR-45838984342.
Capital 5000 euros
22 rue du Département 75018 Paris
Tél. +33 626 766 978 - itligentsia@gmail.com

Ligentsia
consulting

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les produits des catalogues IT Ligentsia et de notre site www.maserviettedesport.com sont exclusivement destinés à une clientèle professionnelle et consommateurs.

Par conséquent la législation spécifique à la vente par correspondance aux particuliers n'est pas applicable. Tous les articles du catalogue sont en stock. Toutefois, nous ne pouvons être tenus responsables d'éventuelles ruptures de stock.

1. GENERALITES

Les présentes conditions sont réputées connues du client. Toute commande implique, de la part du client, l'acceptation des dites conditions. De ce fait, toute clause contraire ne peut être opposée que dans la mesure que IT Ligentsia l'a formellement acceptée par écrit. IT Ligentsia se réserve le droit de modifier, à tout moment, les présentes Conditions Générales de vente.

2. ACCEPTATION DE LA COMMANDE

Les commandes passées par téléphone, par télécopie et par voie électronique engagent le client dès que les services de IT Ligentsia en prennent connaissance. De manière écrite ou orale, dans cette hypothèse, le contrat de vente est considéré comme définitivement formé au sens de l'article 1583 du Code Civil, sauf refus express de IT Ligentsia, à l'exclusion du transfert de propriété qui est réservé. Dans ce cas, la simple réception des marchandises vaut acceptation de commande de la part du client. Le catalogue papier ou électronique n'est pas contractuel. Des modifications de spécifications techniques ou quantitatives peuvent intervenir sur les articles sans que notre responsabilité puisse être engagée. De légères variations de teinte ne peuvent entraîner le refus de l'acceptation de la commande.

3. ECHANTILLONNAGE

Les échantillons sont envoyés à titre payant et ne sont pas repris. Facturation au tarif unitaire.

4. PRIX ET PORT

Les prix sont indicatifs et donnés à chaque demande de devis ou confirmer à réception de chaque commande. Les frais de ports sont facturés au coût réel. Ils peuvent être modifiés à tout moment. Les prix sont indiqués en euros et s'entendent hors taxes. Les marchandises sont toujours facturées sur la base du tarif en vigueur, au jour de la livraison. Les expéditions se font des ateliers propres ou partenaires de IT Ligentsia. Décorateurs ou logisticiens font l'objet d'un contrôle régulier des services internes de la société IT Ligentsia.

Seront soumises à devis pour approbations les destinations tel que la CORSE, îles, DOM TOM et autres pays hors France.

Tout envoi en EXPRESS est à la charge de l'acheteur (port réel) et fera l'objet d'une présentation de devis pour approbation. Pour des livraisons hors France, il est impératif de consulter le service clients de IT Ligentsia.

5. PAIEMENT ET DECHEANCE DU TERME

Les marchandises sont payables au comptant et sans escompte, sauf convention contraire et préalable à toute commande, de règlement au plus à 30 jours date de facture, net sans escompte. Toutes les marchandises sont payables au lieu de notre siège social. IT Ligentsia se réserve le droit d'exiger le paiement complet à la livraison si des factures antérieures échues demeurent impayées. Le client supporte les frais légaux et judiciaires éventuels. Pour les commandes hors France Métropolitaine, le cas échéant, les livraisons ne pourront avoir lieu qu'après paiement et encaissement complets de celles-ci. Le défaut de paiement à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité de la totalité de la créance.

6. PENALITE DE RETARD ET CLAUSE PENALE

En cas de non paiement après échéance, les pénalités de retard seront calculées à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, et seront égales à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Les pénalités de retard seront exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire (art. L.441-6 du code de Commerce). Toutefois, ces pénalités ne seront dues que moyennant une mise en demeure de payer faisant état de la décision de les réclamer. De convention expresse, le défaut de paiement à l'échéance fixée, rendra exigible, à titre de clause pénale, une indemnité de 15 % des sommes dues outre les intérêts conventionnels et frais judiciaires éventuels (Art. L.441-6 du Code de Commerce).

7. LIVRAISON

Les marchandises expédiées en franco ou en port du voyageant aux risques et périls du destinataire quel que soit le mode de transport choisi. Le destinataire devra, le cas échéant, faire toutes réserves à la réception ou dans les délais et formes prévus par la législation conformément aux articles L133-1 et suivants du Code de Commerce. En cas d'avarie, les réserves d'usage doivent être formulées au transporteur responsable de leur acheminement par lettre recommandée avec accusé de réception sous 48 heures. Le destinataire se doit de contrôler ou de faire contrôler la qualité, quantité et tailles avant réception définitive au transporteur et avant toute transformation quand celle-ci n'est pas prise en charge par IT Ligentsia (sérigraphie, broderie ou autre mode de décoration...). Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande, ni le versement d'indemnité. Les livraisons hors France métropolitaine, le cas échéant, ne pourront avoir lieu qu'après paiement et encaissement complets de celles-ci. Pour toute demande de produit ne figurant pas dans les catalogues de IT Ligentsia, le client s'adressera à son interlocuteur habituel qui sera en mesure de lui proposer des solutions, dont des commandes hors catalogue.

A cet égard, le client est informé que les délais de livraison sont susceptibles d'être supérieurs à ceux qui lui sont généralement appliqués. En outre, les produits, faisant l'objet de commandes spéciales, ne pourront pas être repris. Tolérances : Le nombre de pièces livrées ou en fabrication spéciales peut varier de +/-10 % par rapport à la commande initiale et sont facturables.

8. ANNULATION ET RETOUR

Sur demande produite dans les 30 jours après réception, tout retour de marchandise ne pourra être fait que dans son emballage d'origine et après accord écrit de IT Ligentsia. Les retours ne sont crédités qu'après réception et examen dans les entrepôts de IT Ligentsia. Passé un délai de 30 jours après la réception de la marchandise, aucune réclamation ne sera admise. IT Ligentsia ne peut être tenue pour responsable des dégâts ou accidents provoqués par les produits qu'elle distribue, ainsi que de toutes anomalies résultant de leur utilisation. Aucun retour ne sera accepté sans une autorisation écrite émanant de nos services. Les marchandises marquées et imprimés ne sont ni échangés ni remboursés.

9. RESPONSABILITE

Dans l'exécution du présent contrat, IT Ligentsia est soumise à une obligation de moyens. Il est expressément convenu que IT Ligentsia ne saurait être tenue responsable des dommages directs ou indirects qui pourraient résulter de difficultés liées à l'envoi des produits commandés par le client et, de façon générale, d'un manquement quelconque par IT Ligentsia à ses obligations au titre des présentes. Toutefois, dans l'hypothèse où la responsabilité de IT Ligentsia serait retenue par une décision de justice devenue définitive, à quelque titre que ce soit, les dommages et intérêts mis à sa charge seront expressément limités au montant total du prix dû au titre de la commande à l'origine du dommage.

10. RESPONSABILITE DECORATION DES ARTICLES - CONTREFAÇON ET COPYRIGHT

L'acheteur est seul responsable du contenu des produits marqués. Il déclare en conséquence qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires pour imprimer sur les produits qu'il commande les images, photos, logos, dessins et garantit le vendeur que ces droits et autorisations sont en vigueur conformément à la législation applicable. Les produits ne sont et ne seront pas constitutifs d'une quelconque violation des obligations des droits d'un tiers. L'acheteur déclare également que les produits qu'il réalise ne sont pas susceptibles de constituer des faux ou de porter atteinte à des tiers et, d'une manière générale, que l'achat et l'utilisation des produits ne contreviendront à aucun droit, règle ou législation en vigueur. En conséquence, l'acheteur garantit le vendeur de toute action et toute réclamation à raison de ces droits et s'engage à indemniser de toutes les conséquences résultant de toute action intentée par des tiers qui s'estimeraient lésés par l'impression, par la diffusion, la commercialisation et, d'une manière générale de l'utilisation des produits commandés. Nous nous donnons le droit de refuser l'impression de visuels à caractère pornographique, raciste, violent, portant atteinte à la jeunesse, et plus globalement ne correspondant pas à l'éthique de notre structure.

Conformément aux usages généralement admis dans les métiers de la décoration d'article promotionnel ou de mode, des écarts de qualité, pureté, couleur, dimension, (liste non limitative et soumise à la spécificité de chaque technique de personnalisation proposée), sont admis s'ils ne dépassent pas les limites usuelles. IT Ligentsia ne peut s'engager à rendre en quantité identique le support qui lui a été commandé compte tenu de l'obligation pour elle d'utiliser un certain pourcentage pour réglage et mise au point en fonction du nombre de couleurs et de la complexité du travail.

11. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des marchandises livrées est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix (Loi n°80335 du 12 mai 1980). Le transfert de responsabilité au client s'opère dès sa livraison.

12. RETARD DE PAIEMENT

Tout retard de paiement entraînera : des agios de retard au taux de 1,5 % par mois, une indemnité de clause pénale de 1,5 % par mois. De plus une somme forfaitaire de 15,00 Euros H.T. sera facturée pour tout chèque impayé et de 55,00 Euros H.T. pour toute lettre de change impayée.

13. JURIDICTION ET COMPETENCE

Toute commande emporte, de plein droit, l'acceptation par le client des présentes conditions générales de vente. Toute contestation sera de la seule compétence du Tribunal de Commerce du lieu du siège social de IT Ligentsia.